

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME PONCET – M. GAY – MME DEL GRANDE – M. BRANCHE – MME GARCIN – MME PFENNIG.

Absents excusés : MME ROUX – M. PRIEUR – MME UZEL – MME CARRET MELICA – M. GERARD

Pouvoirs : MME ROUX a donné pouvoir à M. BELMONTE – M. PRIEUR a donné pouvoir à M. PION – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance a été désignée : MME DUCRET

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC A TE38

Faisant suite au transfert de la compétence Éclairage public à Territoire d'Énergie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de SEYSSUEL dans le cadre de la maintenance éclairage public 2020.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

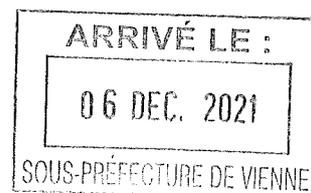
La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2020 est récapitulée dans le tableau suivant :

COMMUNE	Libellé intervention	Montant opération HT	Taux de subv maintenance EP	Dont entretien
SEYSSUEL	DI 38487-2020-2272 luminaire CR003a Hs montée des Crozes	1 035.00 €	35%	672.75 €
			TOTAL	672.75 €

Le conseil municipal :

- prend acte des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2020 relevant du budget d'investissement,
- accepte sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 672.75 €.

POUR	/	
ABSTENTION	/	
CONTRE	/	
UNANIMITE	17	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire,
Frédéric BELMONTE

Date de Convocation : 19 novembre 2021

Date d'Affichage : 14 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 06 décembre 2021

Et publication ou notification du : 07 décembre 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME PONCET – M. GAY – MME DEL GRANDE – M. BRANCHE – MME GARCIN – MME PFENNIG.

Absents excusés : MME ROUX – M. PRIEUR – MME UZEL – MME CARRET MELICA – M. GERARD

Pouvoirs : MME ROUX a donné pouvoir à M. BELMONTE – M. PRIEUR a donné pouvoir à M. PION – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance a été désignée : MME DUCRET

OBJET : OUVERTURE DE CREDIT INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

Le Maire expose que des factures d'investissements devront être réglées avant le vote du budget primitif 2022, suite à l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ...Le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18) ... » :

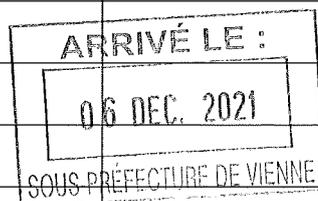
- 1 329 873.80 €

Le Maire demande l'autorisation d'affecter les crédits à la section d'investissement dépenses dans la limite des 25 % des chapitres, soit :

- 332 468.45 €

De la façon suivante :

N° COMPTE	AFFECTATION DES CREDITS	LIMITE DE L'AUTORISATION DE DEPENSE
2041582	Bâtiments et installation	37 500.00
2031	Frais d'études	45 000.00
21312	Bâtiments scolaires	80 000.00
21318	Autres bâtiments publics	55 000.00
21568	Autre matériel et outillage	15 000.00
2152	Installations de voirie	50 000.00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	22 000.00
2184	Mobilier	20 500.00
2188	Autres immos corporelles	7 468.45
	TOTAL	332 468.45



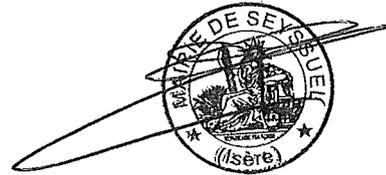
Après avoir entendu Monsieur le Maire,

POUR	/	
ABSTENTION	/	
CONTRE	/	
UNANIMITE	17	

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager des dépenses, à hauteur du quart des crédits d'investissements de l'année 2021, avant le vote du budget Primitif 2022, sachant que chaque dépense liquidée et mandatée donnera lieu à une ouverture de crédits rétroactive lors du vote dudit budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire,
Frédéric BELMONTE



Date de Convocation : 19 novembre 2021

Date d'Affichage : 14 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 06 décembre 2021

Et publication ou notification du : 07 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME PONCET – M. GAY – MME DEL GRANDE – M. BRANCHE – MME GARCIN – MME PFENNIG.

Absents excusés : MME ROUX – M. PRIEUR – MME UZEL – MME CARRET MELICA – M. GERARD

Pouvoirs : MME ROUX a donné pouvoir à M. BELMONTE – M. PRIEUR a donné pouvoir à M. PION – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance a été désignée : MME DUCRET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – VIREMENT DE CREDITS

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau et assainissement		3 000.00 €
D 60612 : Energie-électricité	7 550.00 €	
D 60621 : Combustibles	9 000.00 €	
D 60622 : Carburant		1 500.00 €
D 60623 : Alimentation	18 000.00 €	
D 60624 : Produits de traitement		
D 60628 : Autres fournitures non stockées	6 000.00 €	
D 60631 : Fournitures d'entretien		2 000.00 €
D 60632 : Fournitures de petit équipement	4 500.00 €	
D 60633 : Fournitures de voirie		1 050.00 €
D 60636 : Vêtements de travail		500.00 €
D 6068 : Autres matières & fournitures		6 000.00 €
D 611 : Contrats prestations de services		4 200.00 €
D 61521 : Entretien de terrains		350.00 €
D 61522 : Entretien de bâtiments	20 000.00 €	
D 615231 : Voirie		10.000.00 €
D 61551 : Entretien matériel roulant	3 000.00 €	
D 6156 : Maintenance :	7 000.00 €	
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers	3 000.00 €	
D 617 : Études et recherches		2 400.00 €
D 6188 : Autres frais divers	1 600.00 €	
D 6231 : Annonces et insertions		500.00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies	5 000.00 €	
D 6237 : Publications	2 000.00 €	
D 6238 : Frais divers de publicité		6 000.00 €
D 6247 : Transp. collectifs		1 000.00 €
D 6251 : Voyages et déplacements	2 000.00 €	
D 6256 : Missions		1 100.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement	1 500.00 €	
D 6262 : Frais de télécommunication		2 000.00 €
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		
D 6288 : Autres services extérieures		
TOTAL D 011 : Charges à caractère générale	90 150.00 €	41 600.00 €

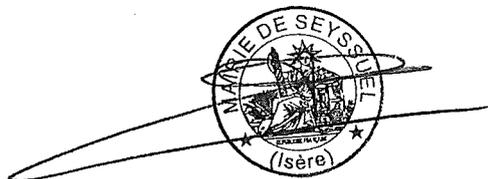
D 6218 : Autres personnels extérieurs		9 000.00 €
D 6333 : Participation à la formation prof.	3 000.00 €	
D 6411 : personnel titulaires		50 000.00 €
D 64138 : Autres indemnités		250.00 €
D 6653 : Cotisations caisses retraite		18 000.00 €
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		500.00 €
D 6471 : Prestations versées (FNAL)		200.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	3 000.00 €	77 950.00 €
D 022 : Dépenses imprévues de Fonct	20 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de Fonct	20 000.00 €	
D 6535 : Formation élus		8 000.00 €
D 6574 : Subv. fonct. person. droit. privé	10 000.00 €	
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante	10 000.00 €	8 000.00 €
D 6718 : Autres charges exceptionnelles		600.00 €
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)	5 000.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 000.00 €	600.00 €
D 2116 : Cimetière		1 800.00 €
D 21312 : Bâtiments scolaires	70 700.00 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics		35 000.00 €
D 21568 : Autres matériels et outillages	1 800.00 €	
D 21578 : Autres matériels et outillages		1 800.00 €
D 21784 : Mobilier		1 400.00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.		2 500.00 €
D 2188 : Autres immo corporelles		30 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	72 500.00 €	72 500.00 €

Le conseil municipal :

POUR	/	
ABSTENTION	/	
CONTRE	/	
UNANIMITE	17	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Frédéric BELMONTE



Date de Convocation : 19 novembre 2021

Date d'Affichage : 14 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 06 décembre 2021

Et publication ou notification du : 07 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME PONCET – M. GAY – MME DEL GRANDE – M. BRANCHE – MME GARCIN – MME PFENNIG.

Absents excusés : MME ROUX – M. PRIEUR – MME UZEL – MME CARRET MELICA – M. GERARD

Pouvoirs : MME ROUX a donné pouvoir à M. BELMONTE – M. PRIEUR a donné pouvoir à M. PION – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance a été désignée : MME DUCRET

OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE.

Monsieur le Maire rappelle que le personnel municipal perçoit une prime de fin d'année en fonction du temps travaillé.

Cette prime s'élève à prime à 520 euros (cinq cent vingt euros) brut pour un agent à temps plein et calculé au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet.

Afin que le trésorier général puisse valider le mandatement, il y a lieu d'entériner le montant de cette prime annuelle versée aux agents au mois de novembre.

Temps de travail	Montant de la prime
20.00 %	104.00 €
63.92 %	332.38 €
81.43 %	423.44 €
89.81 %	467.01 €
91.66 %	476.63 €
97.09 %	504.87 €
99.76 %	518.75 €
100 %	520.00 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

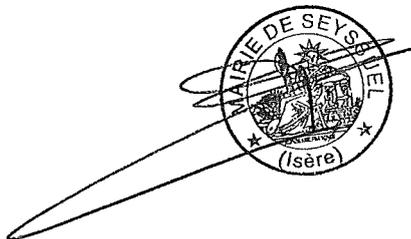
POUR	15	
ABSTENTION	1	
CONTRE	1	
UNANIMITE	/	



Le Conseil Municipal émet selon le vote suivant : 15 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention un avis favorable et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette dépense.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Frédéric BELMONTE



Date de Convocation : 19 novembre 2021

Date d'Affichage : 14 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 06 décembre 2021

Et publication ou notification du : 07 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME PONCET – M. GAY – MME DEL GRANDE – M. BRANCHE – MME GARCIN – MME PFENNIG.

Absents excusés : MME ROUX – M. PRIEUR – MME UZEL – MME CARRET MELICA – M. GERARD

Pouvoirs : MME ROUX a donné pouvoir à M. BELMONTE – M. PRIEUR a donné pouvoir à M. PION – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance a été désignée : MME DUCRET

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS – Madame Candy UZEL

Dans le cadre d'achat de fournitures de Noël pour les seniors, Madame Candy UZEL a fait l'avance des frais auprès de l'enseigne ACTION. Cette enseigne n'acceptant pas de règlement par mandat administratif, il y a lieu de procéder au remboursement de l'avance faite par Madame Candy UZEL pour un montant de 228,36 euros (deux cent vingt-huit euros et trente-six centimes).

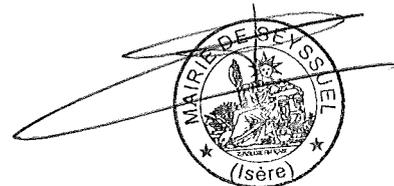
Après avoir entendu Monsieur le Maire,

POUR	/	
ABSTENTION	/	
CONTRE	/	
UNANIMITE	17	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 228,36 euros (deux cent vingt-huit euros et trente-six centimes) à Madame Candy UZEL, achats effectués pour le compte de la commune C/6068.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Frédéric BELMONTE



Date de Convocation : 19 novembre 2021

Date d'Affichage : 14 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 06 décembre 2021

Et publication ou notification du : 07 décembre 2021